

Madame, Monsieur,

Après avoir recueilli l'accord du conseil municipal de Dissay-sous-Courcillon en Septembre 2018 la société **david énergies** basée à Angers (Maine et Loire - 49) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune.

Suite aux différentes rencontres avec les acteurs du territoire, nous avons pris note de l'importance que le Pays de la Vallée du Loir et la Communauté de Commune Loir-Lucé-Bercé donnent au développement des énergies renouvelables dans le but d'atteindre une autonomie énergétique.

En tant que porteur du projet, nous avons la volonté de construire **un parc éolien intégré à son territoire**, respectueux de son environnement et de ses habitants. Nous accordons également une grande importance à ce que le projet se fasse **en totale transparence** vis-à-vis des citoyens, c'est pourquoi nous vous proposons, dans cette lettre, de prendre connaissance des premiers éléments essentiels du projet. Afin que cette période de développement se déroule sous le regard de tous, des **temps de concertation** se tiendront avec les élus et les habitants ce qui permettra de définir le meilleur projet possible.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

L'équipe de projet

david énergies

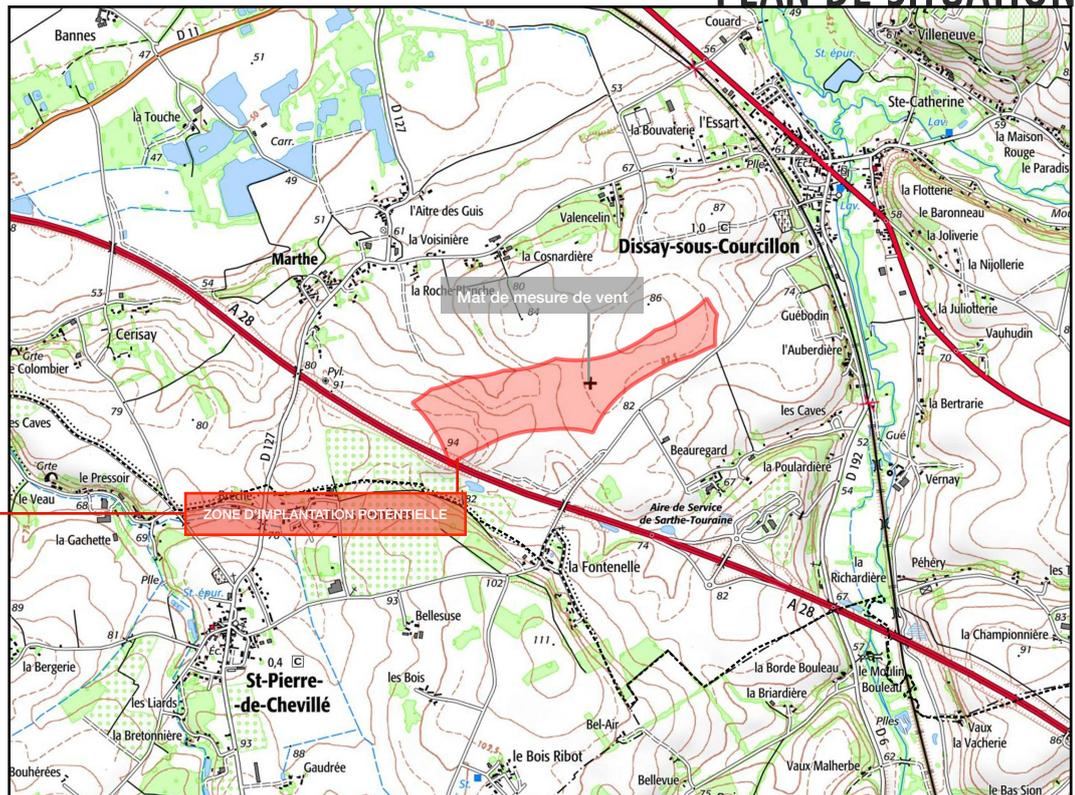


Dissay-sous-Courcillon un territoire propice à l'installation d'éoliennes.



Le projet n'en est qu'à ses prémices : l'accord de la commune a été obtenu et un mat de mesure de vent sera prochainement installé.

Une première zone d'implantation potentielle (ZIP) a été définie sur la commune. Elle tient notamment compte de la contrainte règlementaire d'éloignement de 500 m des habitations et permettra d'accueillir entre 2 et 4 éoliennes. Des expertises complémentaires permettront par la suite de définir plus précisément le potentiel éolien de la commune : en effet, une autre zone située plus au nord-est permettrait de réaliser un projet d'ensemble cohérent. Nous vous tiendrons bien évidemment informé de l'avancée de ces études.



Une étude environnementale (sur la faune, la flore et les milieux naturels) débutera en fin d'année. Une étude paysagère et une étude acoustique seront lancées l'année prochaine.

Cette période de diagnostic doit durer au moins 24 mois. Ces études permettront d'évaluer les différents enjeux écologiques, paysagers, acoustiques, techniques et humains présents sur le site et ses abords. Ils détermineront la faisabilité du projet. En effet, c'est en fonction de ces résultats que nous définirons le projet final : nombre, taille, puissance et emplacements des éoliennes.

À venir

Le mât de mesure

Un mât de mesures du vent sera installé fin **Octobre 2020** sur la zone de projet pendant une durée d'au moins 12 mois. D'une hauteur de 100m, il permettra d'analyser la force et l'orientation des vents en continu pour affiner le choix des éoliennes à installer afin d'assurer la meilleure production électrique.



Le porteur du projet

David Énergies

Basée à Angers dans le Maine et Loire, **David Énergies** développe des projets d'énergies renouvelables en privilégiant les **projets locaux** à petite échelle. David Énergies accorde beaucoup d'importance à travailler avec les différents **acteurs du territoire** et accompagne le financement de parcs citoyens et territoriaux.

☎ 02 41 46 16 72

✉ info@davidenergies.eu

🌐 www.davidenergies.eu